

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2022-29



À la séance ordinaire qui sera tenue le 12 juillet 2022, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine, au Parc des Mésanges, Boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2022-29 : LOT 2 068 103 (13, 159^E AVENUE)

La demande vise à permettre la construction d'une maison avec :

- Une marge avant de 5,6 mètres au lieu de 8 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Un perron avec un empiètement de 3,2 mètres en cour avant au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Une galerie avec un empiètement de 3,87 mètres en cour arrière au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 juillet 2022.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 28 JUIN 2022.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière
